

Perspectives



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Pour diversifier sans perdre le fil de vos investissements

Faut-il investir dans un grand nombre de placements pour les diversifier ? Que faire quand les relevés s'accumulent et qu'on ne s'y retrouve pas ?

À TITRE DE PSYCHOLOGUE, BRUNO PASSE SES JOURNÉES À ÉCOUTER SES PATIENTS. IL EST TRÈS OCCUPÉ.

Le soir, il n'a ni le temps ni le goût de démêler ses placements. Il aimerait qu'un conseiller l'aide dans leur gestion et ainsi, mieux planifier sa retraite.

Il se demande s'il ne devrait pas regrouper tous ses placements.

Q. Ce serait plus simple d'avoir un seul conseiller pour suivre mes placements, mais j'hésite. Je ne veux pas mettre tous mes œufs dans le même panier !

R. Il ne faut pas confondre diversifier et éparpiller ses placements. C'est plus simple d'avoir un portefeuille bien diversifié tout en ayant une vue d'ensemble de ses investissements. Ainsi, on s'assure que ceux-ci ne se dédoublent pas et qu'ils sont toujours choisis en fonction de son profil d'investisseur. Et on réduit aussi la paperasse !

Q. J'aime profiter de bonnes occasions d'investissement, mais je crains qu'elles soient plus limitées si je regroupe tous mes placements.

R. Avant d'acheter ou de vendre des placements, il est important d'évaluer leur importance dans l'ensemble de son portefeuille et de demeurer aligné sur sa stratégie de placement. Grâce à la gamme très diversifiée de produits d'investissement, votre conseiller vous présentera une offre adaptée à vos besoins.



Q. Je cotise toujours à la dernière minute dans mon REER et je ne sais plus où j'en suis avec mon CELI. C'est compliqué !

R. Pour profiter au maximum des avantages fiscaux de ces régimes, il est important de suivre ses cotisations et de respecter les plafonds et dates limites de cotisation. Optez pour des versements périodiques. Ils seront faits à date fixe et vous n'aurez plus à y penser.



Regrouper ses placements, une décision avisée

Bruno se simplifie la vie, profite de conseils personnalisés et maximise la gestion de ses placements, ce qui lui permet d'avoir :

- une meilleure vue d'ensemble de son portefeuille ;
- une diversification de ses placements tenant compte de son profil d'investisseur ;
- une optimisation de ses cotisations dans ses régimes enregistrés ;
- une meilleure planification du décaissement de ses actifs en vue de sa retraite, avec la possibilité de diminuer ses impôts ;
- un accès à l'information concernant le rendement total de ses investissements.

desjardinsassurancevie.com

Les renseignements contenus dans le présent document sont sujets à changements sans préavis. L'information est publiée par Desjardins Assurances à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme des conseils personnels en matière de placement. Elle n'est pas destinée à remplacer une consultation de nature juridique, comptable ou fiscale et ne doit pas être utilisée à ces fins. Les renseignements ainsi que les données statistiques contenus dans le présent document proviennent de sources que nous tenons pour fiables. Toutefois, nous ne pouvons assurer qu'ils sont exacts et complets. Par conséquent, nous recommandons de ne pas utiliser ces documents à titre de référence et n'assumons aucune responsabilité à cet égard. Le rendement passé n'est pas nécessairement une indication du rendement futur. Le rendement des placements peut fluctuer. Les titres libellés en devises sont assujettis à la fluctuation des taux de change, ce qui peut entraîner une diminution de la valeur, du cours ou du rendement d'un placement.

Desjardins Assurances désigne Desjardins
Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE